

RECOMMANDATION DE L'ICCAT CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE MARQUAGE DES THONIDÉS TROPICAUX DANS L'OCÉAN ATLANTIQUE (AOTTP)

RAPPELANT qu'en 2010, l'ICCAT avait recommandé l'établissement d'un programme de recherche à grande échelle, basé sur la méthodologie de marquage, en vue de permettre d'estimer les paramètres clés de la dynamique des populations de thonidés tropicaux, de réduire les incertitudes entourant l'évaluation des stocks et de juger l'efficacité des différentes options de gestion des pêcheries et des mesures de conservation et de gestion ;

RECONNAISSANT qu'en 2014 l'ICCAT a lancé une étude de faisabilité d'un tel programme de marquage à grande échelle, y compris une estimation du budget nécessaire à sa mise en œuvre ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les résultats de cette étude de faisabilité ont été discutés à la réunion d'évaluation du stock de listao tenue à Dakar en juin 2014 et qu'il a été conclu qu'un AOTTP contribuerait grandement à résoudre les incertitudes entourant la dynamique des stocks des espèces tropicales et à fournir aux évaluations de stocks des données importantes qui font actuellement défaut ;

CONSIDÉRANT que le SCRS a également examiné les résultats de l'étude de faisabilité et a déclaré dans son rapport de 2014 que les incertitudes entourant actuellement la structure des stocks, la mortalité naturelle et la croissance ont des implications importantes pour l'évaluation du stock d'albacore et que l'AOTTP proposé, s'il était entièrement financé, devrait aider à dissiper ces incertitudes ;

RECONNAISSANT que, afin d'améliorer les évaluations de stocks, de réduire l'incertitude entourant l'estimation de l'état des stocks de thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique et de juger l'efficacité des différentes options de gestion des pêcheries, il faut faire de plus amples recherches sur les paramètres clés de la dynamique des populations et de la biologie de ces stocks ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que, d'après le rapport de 2014 du SCRS, il est difficile d'estimer, pour le listao, la PME dans des conditions de croissance récente des prises sans disposer d'indicateurs fiables sur la réponse du stock face à ces augmentations. Ces indicateurs, c.-à-d. les séries de CPUE, les estimations de la mortalité par pêche à partir des programmes de marquage ou d'autres indicateurs sur l'exploitation de cette espèce, devraient être améliorés et la mise en œuvre de l'AOTTP contribuera grandement à cela ;

RECONNAISSANT que la mise en œuvre de programmes à grande échelle similaires dans l'océan Indien au cours des années 2005-2009 et dans l'océan Pacifique au cours des années 1977-1981, 1989-1992 et 2006-2014 a de manière constante contribué à améliorer les connaissances sur les stocks de thonidés tropicaux, ce qui a fourni des informations rationnelles en appui au processus de prise de décision ;

RECONNAISSANT que, sur la base de l'étude de faisabilité de l'ICCAT, le coût total, hors contingences, associé à la mise en œuvre de l'AOTTP est estimé à 16,87 millions d'euros sur une durée de cinq ans et que, par conséquent, le budget ordinaire de l'ICCAT ne peut pas être utilisé pour la mise en œuvre de l'AOTTP ;

CONSTATANT que la contribution proposée par l'UE ne peut couvrir que 80% des frais de mise en œuvre conformément à ses normes nationales et que les CPC de l'ICCAT et d'autres entités devront donc apporter des contributions extra-budgétaires et/ou en nature ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE :

1. Un programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP) sera mis en œuvre pour les principaux stocks de thonidés tropicaux (albacore, thon obèse et listao) ainsi que pour les thonidés mineurs néritiques de grande importance pour les populations côtières.

2. Toutes les CPC et les autres bailleurs de fonds potentiels sont encouragés à fournir le financement nécessaire ou tout autre appui, notamment sous la forme de contributions en nature, pour permettre de mener à bien cet effort scientifique critique.
3. De surcroît, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT explorera la possibilité de recourir à des sources de financement alternatives aux fins de la mise en œuvre de ce programme, comme le projet GEF visant à renforcer la gestion des thonidés et la conservation marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ABNJ).